

## FORMATION

**THEME : DROIT PROCESSUEL : EXPERTISE ET CONTENTIEUX DES AFFAIRES –  
ACTUALITÉ DU DROIT DE LA PROCÉDURE D'APPEL**

**DATE :** 16 JANVIER 2026 – 9h15-12h45 / 14h-16h30

**LIEU :** **HOTEL PULLMAN PARIS CENTRE - BERCY**  
1, RUE DE LIBOURNE, PARIS 12EME.

**PREREQUIS :** Avocat ou Juriste d'un cabinet membre du GIE LEXTEAM

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Date limite des inscriptions :** **30 jours** avant la formation
- Tarif : en fonction du nombre de participants
- Les inscriptions s'effectuent via le formulaire sur l'espace privé du site [lexteam.net](#). Toute annulation devra parvenir au référent du GIE **au plus tard 30 jours** avant la date de la formation, passé ce délai, toute formation annulée sera facturée.
- **Réservation de chambre** : possibilité de réserver une chambre sur les lieux de la formation - **Attention : la réservation s'effectue directement et individuellement par chacun au moyen du lien suivant accompagnée du règlement immédiat correspondant par carte bancaire** ([LEXTEAM - RESERVATION INDIVIDUELLE NUITÉE DU 15 JANVIER 2026 - Learn about the event and search for...](#)) - Toute annulation devra être faite directement auprès de l'hôtel.
- **Déjeuner sur le lieu de la formation :**
  - en cas d'allergies, d'intolérances ou de convictions alimentaires, veuillez contacter le référent lors de votre inscription afin de prévoir un repas de substitution avec l'établissement.
  - tout repas réservé et non consommé ainsi que tout repas non réservé mais consommé sera facturé au cabinet
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap : si vous êtes concerné(e) et si vous avez besoin d'être accompagné(e), veuillez contacter le permanent lors de votre inscription, à l'adresse mail ci-dessous, afin de mettre en œuvre les moyens adaptés à la prise en compte de votre situation.

### INTERVENANT :

Maître Bruno MAZAUDON, Avocat associé du Cabinet Jurica (barreau de Poitiers), et ancien avoué près la Cour d'Appel de Poitiers, spécialiste en procédure d'appel

Madame Isabelle GROSSI, Professeur des universités (Aix-Marseille Université) – Codirectrice de l'Institut de Droit des Affaires – Codirectrice du Master 2 Compliance et droit des affaires

### OBJECTIF :

Permettre d'améliorer et d'actualiser ses connaissances en matière de droit processuel.

## **PROGRAMME :**

### **Expertise et contentieux des affaires (Madame GROSSI)**

#### **Partie 1 – MESURES D'INSTRUCTION ET D'INFORMATION**

##### **Section 1 – L'EXPERTISE IN FUTURUM**

1. Actualité textuelle
2. Jurisprudence

##### **Section 2 – L'EXPERTISE DE GESTION**

1. L'expertise de gestion elle-même
2. L'articulation des expertises de gestion et in futurum

#### **Partie 2 – MESURES D'EVALUATION**

##### **Section 1 – L'EXPERTISE DE L'ARTICLES 1592 DU CODE CIVIL**

##### **Section 2 – L'EXPERTISE DE L'ARTICLES 1843-4 DU CODE CIVIL**

1. Le rayonnement de l'article 1843-4
2. L'expertise
3. Les contestations

### **Actualité du droit de la procédure d'appel (Maître MAZAUDON)**

#### *Introduction*

#### **I – LA DECLARATION D'APPEL : MENTIONS, OBLIGATIONS ET SANCTIONS**

#### **II - LES PRINCIPAUX DELAIS A RETENIR DEVANT LA COUR D'APPEL**

#### **III - LES CONCLUSIONS : REDACTION ET CONTENU**

#### **IV - LES INCIDENTS DE PROCEDURE DEVANT LE CONSEILLER DE LA MISE EN ETAT OU LE PRESIDENT DE CHAMBRE**

#### **V - LE REFERE DEVANT LE PREMIER PRESIDENT AUX FINS D'ARRET DE L'EXECUTION PROVISOIRE OU DE SURSIS A EXECUTION**

## **METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES MOBILISES :**

#### **❖ METHODE PEDAGOGIQUE :**

Intervention orale interactive en présentiel, échange avec et entre les participants.

#### **❖ MOYENS PEDAGOGIQUES :**

La formation s'appuie sur un plan de présentation détaillé, les textes législatifs et réglementaires, la jurisprudence et la pratique. A l'issue de la formation un support écrit sera remis à chaque participant qui pourra s'y référer dans son activité professionnelle.

## **MODALITES D'EVALUATION FINALE :**

Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Ce questionnaire est à compléter en ligne via l'espace privé du site internet du groupement et permet de générer le "certificat de réalisation" (attestation de formation).

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE LEXTREAM

Déclaration d'activité n° 54 86 00969 86 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine  
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

15, Rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT - contact@lexteam.net